



Décision d'appel à candidature N° 4/2019

Le Directeur Général de la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Taza.

- Vu le Décret n° 2-64-394 du 22 Joumada I - 1384 (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité Civile et de l'Autonomie Financière,
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003) portant promulgation de la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises Publiques et autres Organismes,
- Vu la Circulaire n° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur Le Chef du Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- Vu le statut du Personnel, des Entreprises de Production, de Transport et Distribution d'Electricité au Maroc tel qu'il a été complété,
- Vu la loi cadre 2019 de la RADEETA.

DECIDE

Article 1: Lancer un appel à la candidature pour le recrutement d'un (1) Agent de Réseau Eau ayant un niveau d'Enseignement secondaire qualifiant en plus d'un diplôme de CQP, CFP ou CSP en plomberie ou installation sanitaire délivré par un établissement public.

Article 2:

Conditions exigées:

- Etre de nationalité marocaine;
- Etre âgé de 18 au moins et de 40 ans au plus au 31/12/2019;
- Avoir le diplôme CQP, CFP ou CSP en plomberie ou installation sanitaire
- Avoir le niveau d'enseignement secondaire qualifiant (tronc commun, 1^{ère} année ou 2^{ème} année du Bac)

Article 3:

Dossier de candidature:

- Demande d'emploi portant précision du poste à postuler en son objet adressée à Madame le Directeur Général de la RADEETA-TAZA;
- Curriculum vitae (CV) récent + Photo récente;
- Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale;
- Copie légalisée du diplôme;
- Attestation de scolarité ne dépassant pas un délai de trois mois à la date de dépôt du dossier de candidature.

Les demandes de candidatures doivent être envoyées **au siège de la RADEETA sis à 163, avenue Allal Al Fassi, au plus tard le 25/02/2019.**

- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral.
- Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.

A TAZA, le

Le Directeur Général



Safae AMIARTI RIFFI